



BAR

Une pêche toujours d'actu !

Dernièrement, des propos concernant la pêche du bar se propageaient de bouche-à-oreille sur notre littoral. Ayant interrogé les fédérations, il semble qu'il s'agisse (heureusement) d'un canular... peut-être à cause du 1er avril.

Par l'intermédiaire de Dominique Viard, l'ancien président de La Courguinoise très impliqué dans les activités de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers, nous avons pu avoir ces précisions en provenance de ladite F.N.P.P. : « En l'absence d'accord, le plan d'urgence, visant à garantir les possibilités de pêche provisoires entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni jusqu'au 31 juillet 2021, entre en application dès le 1er avril 2021. En conséquence, les mesures 2020 sur la pêche de loisir du bar sont prorogées jusqu'au 31



Que ce soit du bord de mer ou en bateau, il n'y a pas de contre indication à pêcher le bar dans notre région.

juillet 2021 ». En d'autres termes, chaque pêcheur a toujours droit à deux prises (de taille légale) par jour, au moins jusqu'au 31 juillet prochain ! ■

CA27.